

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 24 octobre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Roland GIBERTI - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Maryse JOISSAINS MASINI.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 025-6890/19/BM

■ Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association "Nos Quartiers ont des Talents" et paiement de la cotisation 2019 MET 19/12497/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'association « Nos quartiers ont des talents » ci-après dénommée « NQT », créée en 2005 en Seine-Saint-Denis et présente en Région Sud depuis 2012 a pour objet d'accompagner les jeunes diplômés issus des quartiers prioritaires et/ou milieux modestes (Bac +3 de moins de 30 ans) en favorisant la mise en relation entre jeunes du territoire et entreprises du territoire.

Après examen de leur candidature, les jeunes diplômés sont mis en relation avec des parrains ou marraines, cadres des entreprises adhérentes, et dont le secteur d'activité est en adéquation avec la formation du jeune et/ou son projet professionnel.

NQT propose aux collaborateurs des structures partenaires de s'impliquer dans le cadre d'actions de :

- coaching collectif
- découverte métiers
- transférabilité de compétences
- information des étudiants dans les universités

NQT anime une communauté de parrains et marraines favorisant les échanges de bonnes pratiques sur le parrainage.

NQT met à disposition des jeunes des outils de perfectionnement en anglais, d'e-learning et d'auto-évaluation en ligne.

Signé le 24 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2019

Bilan du dispositif NQT : En 2015, face à une montée en croissance du chômage NQT s'est lancé le défi d'accompagner 100 000 jeunes d'ici 2025. Un Plan Ambition 2025, intégré au Livre Blanc « Relançons l'ascenseur social ». Depuis 2005, 48 231 jeunes diplômés ont été accompagnés par le dispositif NQT, mobilisant 12 185 parrains et 1 025 partenaires-mécènes.

A l'échelle nationale : En 2018, 6 928 jeunes diplômés ont été accompagnés en hausse par rapport aux 6005 accompagnés en 2017. Parmi ces jeunes, 1 454 jeunes résident en Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPPV). 70% des jeunes diplômés trouvent un emploi dans les 6 mois en moyenne. Coût moyen du dispositif/jeune : 660 €

A l'échelle locale : En 2018, 339 jeunes diplômés résidant sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence ont bénéficié du dispositif NQT dont 100 issus d'un Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPPV) et 80 bénéficiaires du RSA.

Partenariats en Région Sud :

- Partenariats publics et institutionnels : Ministère du Travail via la Délégation Générale à l'Emploi et à la formation Professionnelle (DGEFP), Agence nationale pour la cohésion Sociale et l'Égalité des chances (ACSE), l'Europe (FSE), la DIRECCTE, la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, Pôle Emploi, Région Sud, Aix-Marseille Université, etc.

- Partenariats privés : Orange, BNP Paribas, Allianz, Airbus, Crédit Agricole, SNCF, Carrefour, Thales, Vinci, Nexity, ONET, GRDF, Banque Populaire, LCL, Société Générale, etc.

Les interventions de NQT sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence sont les suivantes :
Actions mises en œuvre par NQT

- Assurer le suivi et le parrainage de tous les jeunes diplômés résidant sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence et correspondant aux critères de l'association.
- Fournir les outils de communication nécessaires.
- Développer la complémentarité avec les acteurs locaux.
- Assurer un reporting régulier.
- Co-organiser un événement annuel.
- Mobiliser des témoignages de jeunes et de parrains.
- Articuler ce partenariat avec les entreprises adhérentes de l'association et celles amenées à le devenir, implantées sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence.
- Mettre en place le parrainage collégial.

Compte tenu de l'objet et des objectifs de cette association, la Métropole Aix-Marseille-Provence a décidé d'adhérer à cette association par délibération n° ECO 010-592/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 et de renouveler son adhésion pour l'année 2017 par délibération n° ECO 024/1921/17/BM du Bureau de la Métropole du 18 mai 2017 et pour l'année 2018 par délibération n° EMP 001-3928/18/BM du Bureau de la Métropole du 28 juin 2018.

Aujourd'hui, compte tenu de la poursuite des objectifs et de l'objet de l'association « NQT », il est proposé de renouveler cette adhésion pour l'année 2019 et d'approuver le paiement de la cotisation afférente d'un montant de 19 960 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Signé le 24 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2019

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'association « Nos Quartiers ont des Talents » mène des actions en faveur de l'insertion professionnelles des jeunes issus des quartiers prioritaires ;
- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence entend poursuivre son soutien à cette association dont les actions contribuent à l'insertion professionnelle des jeunes issus des quartiers prioritaires.
- Que compte tenu de l'intérêt que présente l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à cette association, il convient de renouveler cette adhésion pour l'année 2019 et d'approuver le montant de la cotisation correspondante.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion à l'association Nos Quartiers ont des Talents et le paiement de la cotisation 2019 d'un montant de 11.960 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2019 de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Sous Politique B320 – Nature 6281 – Fonction 61.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Emploi, Insertion,
Economie sociale et solidaire

Martial ALVAREZ

Signé le 24 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2019